

COMMUNE DE ORGES

Délibération n° 18/2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 10

Convocation du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

Présents : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BEGARD, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, M. Boris TOURNEBISE, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, M. Claude COUSIN, Mme Emmanuelle BEDEE

Secrétaire de séance : Mme Céline BEGARD

OBJET : Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2025

Sous la présidence du doyen d'âge, M. Yves VEYRIER, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2025 qui s'établissent comme suit :

* CFU de la Commune

- Section de fonctionnement : Dépenses = 299 118,91 € Recettes = 395 763,39 €
Soit un **excédent de fonctionnement = 96 644,48 €**
- Section d'investissement : Dépenses = 98 915,87 € Recettes = 226 003,70 €
Soit un **excédent d'investissement = 127 087,83 €**

M. le Maire quitte l'assemblée et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à **8 voix Pour et 2 Abstention**, le compte financier unique 2025 du budget principal.

* CFU du Service Eau & Assainissement

- Section d'exploitation : Dépenses = 48 714,38 € Recettes = 58 401,74 €
Soit un **excédent d'exploitation = 9 687,36 €**
- Section d'investissement : Dépenses = 10 740,14 € Recettes = 21 145 €
Soit un **excédent d'investissement = 10 404,86 €**

M. le Maire quitte l'assemblée et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à **l'unanimité**, le compte financier unique 2025 du budget annexe.

Fait à Orges, le 30 avril 2026

Le Maire,
Claude GAGNEUX



COMMUNE DE ORGES

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 avril 2026

Objet : Affectation du résultat 2025 - Commune

Le trente avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal,
réuni sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CFU 2024	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE EXERCICE 2025	RESTES A REALISER EXERCICE 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-177 819,33 €		127 087,83 €		- €	-50 731,50 €
FONCT	349 561,76 €	177 819,33 €	96 644,48 €			268 386,91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	268 386,91 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	50 731,50 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	217 655,41 €
Total affecté au c/ 1068 :	50 731,50 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à Orges
Le 30 avril 2026
Le Maire, Claude GAGNEUX



Délibéré par le Conseil Municipal
Le 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 11
Suffrages exprimés : 11
Abs : Pour : 11 Contre :

Date de la convocation : 17 avril 2026

COMMUNE DE ORGES

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 avril 2026

Objet : Affectation du résultat 2025 - Service Eau et Assainissement

Le trente avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal,
 réuni sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CFU 2024	VIREMENT DE LA SF	RESULTAT DE EXERCICE 2025	RESTES A REALISER EXERCICE 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	15 673,66 €		10 404,86 €		- €	26 078,52 €
EXPLOI	40 702,33 €		9 687,36 €			50 389,69 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	50 389,69 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	50 389,69 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses d'exploitation	

Fait à Orges
 Le 30 avril 2026
 Le Maire, Claude GAGNEUX

Délibéré par le Conseil Municipal
 Le 30 avril 2026



Nombre de membres en exercice : 11
 Présents : 11
 Suffrages exprimés : 11
 Abs : Pour : 11 Contre :

Date de la convocation : 17 avril 2026

COMMUNE DE ORGES

Délibération n° 21/2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

Présents : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BEGARD, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, M. Boris TOURNEBISE, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, M. Claude COUSIN, Mme Emmanuelle BEDEE

Secrétaire de séance : Mme Céline BEGARD

OBJET : Fongibilité des crédits / BP 2026

Le Maire expose que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le conseil, une décision modificative doit être votée.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

En outre, cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

* décide d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

* décide d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

Fait à Orges,
Le 30 avril 2026

**Le Maire,
Claude GAGNEUX**



COMMUNE DE ORGES

Délibération n° 22/2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

Présents : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BEGARD, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, M. Boris TOURNEBISE, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, M. Claude COUSIN, Mme Emmanuelle BEDEE

Secrétaire de séance : Mme Céline BEGARD

OBJET : Demandes de subventions / travaux 2026-2027

Vu la délibération n° 8/2026 du 20/03/2026 relative aux délégations accordées au Maire et notamment demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

M. le Maire présente les travaux prévus pour les années 2026 et 2027 pouvant éventuellement être subventionnés sur leur estimation HT :

- Renouvellement complet du parc de compteurs d'eau potable par un système connecté :
 - * Fourniture = 17 945,10 €
 - * Pose = 11 000 €
 - * Fleuristerie = 3 373,70 €
- Accessibilité des ERP et IOP :
 - * Mission BET = 4 800 €
 - * Mission SPS = 2 728 €

Les demandes de subventions seront adressées le cas échéant à la Préfecture de la Haute-Marne dans le cadre de la DETR/DSIL, à la Région Grand-Est, au Conseil Départemental de la Haute-Marne et/ou à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide les plans de financement qui seront joints aux dossiers de demande de subventions auprès des différentes administrations ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Fait à Orges,
Le 30 avril 2026

**Le Maire,
Claude GAGNEUX**



COMMUNE DE ORGES

Délibération n° 23/2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

Présents : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BEGARD, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, M. Boris TOURNEBISE, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, M. Claude COUSIN, Mme Emmanuelle BEDEE

Secrétaire de séance : Mme Céline BEGARD

OBJET : Budgets Primitifs 2026

M. le Maire donne lecture détaillée des budgets primitifs 2026 qui s'équilibrent comme suit :

*** Budget principal de la Commune**

Section de fonctionnement

- dépenses et recettes : **666 234 €**

Section d'investissement

- dépenses et recettes : **717 994 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à **10 voix Pour et 1 Abstention**, le budget primitif 2026 principal de la Commune.

*** Budget annexe du Service Eau & Assainissement**

Section d'exploitation

- dépenses et recettes : **105 590 €**

Section d'investissement

- dépenses et recettes : **100 185,52 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à **l'unanimité**, le budget primitif 2026 annexe du Service Eau et Assainissement.

Fait à Orges,
Le 30 avril 2026

**Le Maire,
Claude GAGNEUX**



COMMUNE DE ORGES

Délibération n° 24/2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

Présents : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BEGARD, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, M. Boris TOURNEBISE, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, M. Claude COUSIN, Mme Emmanuelle BEDEE

Secrétaire de séance : Mme Céline BEGARD

OBJET : Désignation du représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la SPL-XDEMAT

Par délibération du 19 mars 2026, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil Municipal, après examen, décide à l'unanimité :

- de désigner **Mme Amandine LOPES**, conseillère municipale, en qualité de représentant de la commune de Orges à l'Assemblée générale et à l'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale SPL-XDEMAT ;
- d'autoriser le représentant désigné à prendre part à l'ensemble des décisions relevant de l'Assemblée générale et de l'Assemblée spéciale de la SPL-XDEMAT, conformément aux statuts de la société et aux orientations définies par la collectivité.
- de charger le Maire de notifier la présente délibération à la SPL-XDEMAT et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Fait à Orges, le 30 avril 2026

Le Maire,
Claude GAGNEUX



COMMUNE DE ORGES

Délibération n° 25/2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

Présents : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BEGARD, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, M. Boris TOURNEBISE, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, M. Claude COUSIN, Mme Emmanuelle BEDEE

Secrétaire de séance : Mme Céline BEGARD

OBJET : Désignation d'un signataire pour délivrance d'un permis de construire ou une déclaration préalable déposé par le Maire ou ses adjoints

Vu l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme ;

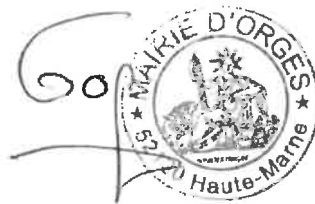
Le Conseil Municipal se doit de désigner un signataire parmi ses membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Désigne, pour toute la durée de son mandat, **Mme Amélia MIGLIORINI**, conseillère municipale, pour signer les documents relatifs aux dossiers d'urbanisme déposés en Mairie par le Maire ou ses adjoints et délivrer les permis de construire et les déclarations préalables y afférent.

Fait à Orges,
Le 30 avril 2026

Le Maire,
Claude GAGNEUX



COMMUNE DE ORGES

Délibération n° 26/2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

Présents : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BEGARD, M. Yves VEYRIER, M. Sébastien SAPIN, M. Boris TOURNEBISE, Mme Amandine LOPES, Mme Amélia MIGLIORINI, M. Claude COUSIN, Mme Emmanuelle BEDEE

Secrétaire de séance : Mme Céline BEGARD

OBJET : Commission Communale des Impôts Directs - CCID

Vu l'article 1650 du code général des impôts ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, établit comme suit la liste des personnes proposées à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques pour être nommées membres de la Commission Communale des Impôts directs, sous la présidence du Maire :

Prénom Nom	Date naissance	Adresse
Mme Véronique LESAGE	22/06/1960	3 rue du Pragey - 52120 Orges
Mme Armelle VILLEMIN	13/04/1947	6 rue du Pragey- 52120 Orges
Mme Marie-Thérèse LESEUR	17/11/1943	5 impasse du Pont - 52120 Orges
M. Jean-Marie JACQUOT	27/09/1948	23 rue de la Voinchère - 52120 Orges
M. Raphaël GEOFFROY	07/01/1962	8 rue des Jardinots - 52120 Orges
M. Régis LECUILLIER	22/11/1954	2 rue des Jardinots - 52120 Orges
M. Christian FOLOPE	29/12/1952	4 rue du 8 mai 1945- 52120 Orges
M. Bruno ROBERT	09/06/1968	17 rue Saint Pierre - 52120 Orges
M. Anthony BEGARD	29/03/1985	1 rue des Jardinots - 52120 Orges
M. Sébastien SAPIN	18/11/1981	17 rue du Moulin - 52120 Orges
M. Boris TOURNEBISE	29/11/1985	8 rue de la Perrière - 52120 Orges
Mme Suzanne BONBONNY	11/04/1956	8 chemin Paillot - 52120 Orges
Mme Corinne FOLOPE	20/04/1960	4 rue du 8 mai 1945- 52120 Orges
Mme Emmanuelle BEDEE	12/04/1988	16 rue Saint Pierre- 52120 Orges
M. Jean-Pierre DROUOT	11/02/1964	2 rue de la Forge - 52120 Orges
M. François COUSIN	01/11/1961	28 rue de la Forge - 52120 Orges
M. Sébastien MASSON	04/12/1968	9 rue du Pragey - 52120 Orges
M. Yves VEYRIER	13/05/1958	9 rue des Pressoirs - 52120 Orges
Mme Elisabeth MOSSER	22/01/1952	23 bis rue de la Forge - 52120 Orges
Mme Catherine GODART	19/11/1969	18 rue du Pragey - 52120 Orges
Mme Béatrice TOURNEBISE	06/06/1962	5 chemin de la Voinchère - 52120 Orges
M. Stéphane BOURGUIGNON	14/12/1969	4 rue de la Perrière - 52120 Orges
M. Gérard CONTRECIVILE	15/04/1950	5 rue de la Perrière - 52120 Orges
M. Francis CONTANT	16/05/1961	4 rue du Moulin - 52120 Orges

Fait à Orges, le 30 avril 2026

Le Maire,
Claude GAGNEUX

